

Ensemble pour la recherche et le développement !

VOUS

êtes une entreprise avec une activité de R&D ?

Toulouse INP

en tant qu'organisme de recherche publique,
vous accompagne et soutient
vos activités dans le cadre des
mesures de **France Relance**.

Comment ?

Le contrat de recherche collaborative entre

VOTRE entreprise et **Toulouse INP**,

il vous offre 4 possibilités de prise en charge de la rémunération de vos personnels R&D :

- Votre salarié est partiellement affecté dans le cadre de la collaboration avec l'un de nos laboratoires (prise en charge de l'Etat 80%)
- Votre salarié s'engage dans une formation doctorale dans l'un de nos laboratoires (prise en charge de l'Etat 50%)
- Toulouse INP embauche dans l'une de ses structures de recherche un jeune diplômé de niveau master qui est partiellement affecté dans l'entreprise (prise en charge de l'Etat 80%)
- Toulouse INP embauche dans l'une de ses structures de recherche un jeune docteur qui est partiellement affecté dans l'entreprise (prise en charge de l'Etat 80%)

entreprises.inp@toulouse-inp.fr



Suite à la signature d'un contrat de recherche collaborative, déjà existant ou pas, l'instruction de la demande est ensuite réalisée par nos soins.

**ENSAT
ENSEEIH
ENSIACET**